

**« Madame la Ministre »**

**La féminisation des noms en dix questions.**

- **Quelle est l'origine de la polémique actuelle ?**
- **Que disent les textes officiels ?**
- **Quels sont les arguments de l'Académie française ?**
- **Qu'est-ce que le genre du point de vue de la linguistique ?**
- **Genre et sexe coïncident-ils en français ?**
- **Quels sont les cas de disparités entre genre et sexe ?**
- **Le masculin est-il générique ?**
- **Pourquoi les noms de métier ou de fonction posent-ils un problème ?**
- **Que nous apprend l'histoire de la langue ?**
- **La langue peut-elle continuer à former des féminins sur des masculins ?**
- **Références bibliographiques**

- **Quelle est l'origine de la polémique actuelle ?**

### **Décembre 1997 - mars 1998 : le retour du débat de 1984-1986**

En janvier dernier une grave question a été agitée dans les colonnes des quotidiens, *Le Figaro* et *Le Monde*, en particulier, portant sur la légitimité d'appellations telles que « Madame la ministre ».

#### **Une décision controversée (décembre 1997).**

Le point de départ en avait été la décision, prise lors du conseil des ministres du mercredi 17 décembre 1997, de féminiser les appellations des emplois administratifs. A l'occasion de la nomination de plusieurs femmes à des postes supérieurs de l'administration par le ministre de l'Éducation nationale, ce dernier a regretté que la langue ne suive pas l'évolution de la société puisqu'une directrice est toujours appelée « directeur » dans les textes officiels. Ses collègues féminines l'ont approuvé et ont aussi demandé à être appelées « Mme la ministre ». Le Premier ministre, Lionel Jospin, appuyé par le Président de la République, Jacques Chirac, a alors décidé que les textes administratifs devraient faire mention de « directrices » et d'« inspectrices ». Mais les juristes du secrétariat général du gouvernement ont aussitôt soulevé une question de droit : employer dans les arrêtés de nomination le mot « directrice » amènerait logiquement à signer de même décrets et arrêtés qui seront pris par cette dame. Or, selon eux, l'allusion au sexe de l'auteur, en personnalisant les textes, mettrait en danger leur pérennité. Il conviendrait donc de désigner leur auteur par sa fonction, en l'occurrence le masculin, genre générique : « inspecteur ». Devant cette difficulté, le secrétariat général du gouvernement envisageait de solliciter les avis du Conseil d'Etat et de la commission de terminologie.

D'après Rafaële Rivais, « Lionel Jospin et Jacques Chirac militants du féminisme grammatical » *Le Monde* 19/12/1997.

#### **La polémique (janvier 1998)**

En prenant cette décision, ministres et directrices ne faisaient que rappeler l'existence d'une [circulaire \(11 mars 1986\) \[FICHER 2.1+2.2\]](#), jamais appliquée, mais qui avait déjà elle-même en son temps soulevé une polémique très vive. Les mêmes arguments invoqués à l'époque furent repris dans une [prise de position de l'Académie française](#), reproduite le 9 janvier 1998 dans *Le Figaro*. [\[FICHER 3\]](#)

Dans *Le Monde* du 14 janvier 1998, à la page « Horizons-Débats » (p. 16), Josette Rey-Debove, linguiste, principal auteur du *Petit Robert*, mentionne en termes vifs cet écrit signé par trois académiciens, « lettre où la confusion, l'incompétence et la mauvaise foi rivalisent d'arrogance ». Elle reprend en particulier l'exemple qui justifie, à leurs yeux, l'emploi du masculin, au motif qu'il serait le genre non marqué (« cette ville compte vingt mille habitants »), et commente : « cas tout à fait normal », tout en poursuivant : « Mais nul n'affronte le singulier ; car c'est aussi une règle que le genre soit lié au sexe lorsque la forme du mot le permet : un élève / une élève, un architecte, une architecte, une athlète, une institutrice, une mathématicienne, une présidente. [...] Cette règle est appliquée dans 95% des cas. Se référer aux exceptions comme ingénieur ou professeur est un abus de confiance : le maintien du masculin vient de la difficulté formelle de féminisation et non d'une pseudo-règle de neutralité des fonctions. Dans la plupart de ces exceptions c'est la finale du mot, souvenir de son étymologie, qui gêne l'harmonisation du genre et du sexe. »

#### **Les recommandations officielles (mars 1998)**

Le 8 mars 1998, coïncidant avec la Journée de la Femme, parut au *Journal Officiel* une [circulaire du Premier ministre \[FICHER 2.3\]](#), qui, sans reprendre le contenu de celle de 1986, renvoie la question aux conclusions d'une commission et recommande d'utiliser d'ores et déjà les termes « dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, la secrétaire, la directrice, la conseillère) », proposition infiniment plus timide que celles de 1986.

C'est encore trop aux yeux de certains académiciens, car Jean Dutourd interrogé par téléphone lors du journal du soir (8 mars) sur *France Inter* ironise en déclarant que *madame la ministre*, « c'est comme si on disait *monsieur la boulangère* », sans voir que ce serait plutôt l'exact pendant du « *madame le ministre* » qu'il entend défendre. Dans *Le Figaro* du 10 mars, un article d'Armelle Heliot « Querelle académique : Jospin persiste » cite à nouveau J. Dutourd, dénonçant « le charabia au pouvoir ! » et « la puérité du geste du Premier ministre ». En 1984 déjà, dans *France soir magazine* (23 juin 1984), le même polémiste avait évoqué dédaigneusement ces « gens du pouvoir qui ne doutent de rien [...] eux qui connaissent à peine 500 mots ».

### Un retour en arrière (1983-1986)

La querelle de ces derniers mois n'est en effet que la répétition et le prolongement de celle qui avait mobilisé les esprits durant la décennie précédente. En 1981, avec l'arrivée au pouvoir de la gauche, une question avait en effet été soulevée par diverses femmes appartenant au gouvernement ou évoluant dans des milieux proches du pouvoir. A tort ou à raison, elles percevaient l'absence de certaines formes féminines comme un signe de l'oppression dont les femmes continuaient à être victimes et y voyaient un obstacle au changement social. Elles déploraient en particulier de telles lacunes pour les échelons supérieurs de la hiérarchie sociale où l'usage de termes exclusivement masculins traduisait la quasi exclusion des femmes de ces fonctions. La question linguistique de la féminisation des titres et des fonctions fut donc d'emblée posée comme un problème de société, ce qui explique sans doute la virulence de l'opposition que suscitèrent les solutions proposées plus tard. En juillet 1983 fut votée une loi sur « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » interdisant par exemple toute mention d'une préférence pour un sexe dans les offres d'emploi.

En février 1984 une commission fut mise en place par Yvette Roudy, ministre des Droits de la Femme (voir Anne-Marie Houdebine « Le français au féminin » *La Linguistique* vol 23, fasc. 1, 1987 p. 12-34). Cette commission de terminologie « relative au vocabulaire concernant les activités des femmes » vit ses objectifs et ses motivations énoncés dans le Décret du 29 février 1984, paru dans le *Journal Officiel* du 3 mars suivant. Présidée par l'« écrivaine » Benoîte Groult, elle comprenait des représentants des différents ministères, des membres du Haut Comité de la Langue française, des personnalités diverses du monde des médias ainsi que des linguistes, dont André Martinet, Nina Catach et Josette Rey-Debove.

Toutes les propositions de la commission n'ont pas été retenues dans le texte de la [circulaire de mars 1986 \[FICHER 2.1 + 2.2\]](#), en particulier les formes en *-eure*, utilisées [au Québec \[FICHER A\]](#) et formées sur le modèle des comparatifs (*prieure, supérieure*, etc.), ni non plus les procédés de masculinisation (Houdebine 1987, 33-34).

La circulaire présente en [annexe \[FICHER 2.2\]](#) un ensemble de règles et d'exemples devant permettre « aux sujets et aux institutions concernées de produire à leur tour les termes dont ils ou elles ont besoin » (32).

## • Que disent les textes officiels ?

### [2.1]

#### **Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre**

Paris le 11 mars 1986

Le Premier ministre, à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

L'accession des femmes, de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses, est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult.

Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre.

Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

- dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels;
- dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'Etat.
- dans les textes des marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'Etat sont parties.
- dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité, ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier.

Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre contacts nécessaires avec les organisations socio-professionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mise en oeuvre de ces dispositions.

Laurent Fabius

### [2.2] Annexe

#### Règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Les féminins des noms de métier, fonction, grade ou titre sont formés par application des règles suivantes :

1 L'emploi d'un déterminant féminin : une, la, cette.

2 a) Les noms terminés à l'écrit par un « e » muet ont un masculin et un féminin identiques : une architecte, une comptable...

Remarque - On notera que le suffixe féminin « esse » n'est plus employé en français moderne ; une poétesse...

b) Les noms masculins terminés à l'écrit par une voyelle autre que le « e » muet ont un féminin en « e » : une chargée de mission, une déléguée.

c) Les noms masculins terminés à l'écrit par une consonne, à l'exception des noms se terminant par « eur » ont :

- un féminin identique au masculin : une médecin.
- ou un féminin en « e » avec éventuellement l'ajout d'un accent sur la dernière voyelle ou le doublement de la dernière consonne : une agente, une huissière, une mécanicienne...

d) Les noms masculins terminés en « teur » ont :

- si le « t » appartient au verbe de base, un féminin en « teuse » : une acheteuse... ;
- si le « t » n'appartient pas au verbe de base, un féminin en « trice » : une animatrice...

Remarques :

- l'usage actuel a tendance à donner un féminin en « trice », même à des noms dans lesquels le « t » appartient au verbe de base : une éditrice... ;

- dans certains cas, la forme en « trice » n'est pas aujourd'hui acceptée ; dans ce cas on emploiera un féminin identique au masculin : une auteur...

e) Les autres noms masculins terminés en « eur » ont, si le verbe de base est reconnaissable, un féminin en « euse » : une vendeuse, une danseuse...

Remarque - Le suffixe féminin « esse » n'est plus employé en français moderne : une demanderesse...

Si le verbe de base n'est pas reconnaissable, que ce soit pour la forme ou le sens, il est recommandé, faute de règle acceptée, d'utiliser un masculin et un féminin identiques : une proviseur, une ingénieur, une professeur...

(*Journal Officiel* Mars 1986, p. 4267)

[Voir sur cette annexe les [remarques d'un des membres de la commission](#) **[FICHER B]**]

[2.3]

**Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction grade ou titre**

Paris, le 6 mars 1998

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs  
les ministres et secrétaires d'Etat

Voilà plus de dix ans, le 11 Mars 1996, mon prédécesseur, Laurent Fabius, adressait aux membres du Gouvernement une circulaire prescrivant la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'Etat.

Cette circulaire n'a jamais été abrogée, mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel Gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos moeurs.

Pour accélérer l'évolution en cours, j'ai demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones, fera le point sur l'état de la question. La commission pourra s'appuyer notamment sur les travaux accomplis en 1984 et 1985 par la commission pour la féminisation des noms de métier et de fonction. Son étude devra m'être remise dans le courant du second trimestre 1998.

En liaison avec ces travaux, l'Institut national de la langue française se propose d'établir un guide pour les usagers. Ce guide qui recensera les termes utilisés dans les pays francophones et contiendra des recommandations concernant les formes féminines les mieux adaptées à nos usages, fera l'objet d'une large diffusion.

Dès maintenant, et sans attendre le résultat des travaux de la commission générale de terminologie et de néologie, il convient de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, grade ou titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, la secrétaire, la directrice, la conseillère). Je vous invite à diffuser cette pratique dans les services placés sous votre autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à votre signature.

Lionel Jospin

(*Journal Officiel* Mars 1998, p. 3565)

## • Quels sont les arguments de l'Académie française ?

*Le Figaro* du 9 janvier 1998 publia, sous le titre « L'Académie française veut laisser les ministres au masculin », une prise de position de l'Académie française, en forme d'adresse au président de la République, signée par Maurice Druon, secrétaire perpétuel, Hélène Carrère d'Encausse, directeur en exercice, Hector Bianciotti, chancelier. Au-delà des jolies plumes et des effets faciles - transformera-t-on l'inscription du Panthéon en *Aux grandes personnes, la patrie reconnaissante ?*, parlera-t-on de *sapeuses-pompières* ? la responsable d'une équipe sportive sera-t-elle une *entraîneuse* ? - l'argumentation développée ne repose en fin de compte que sur deux points.

### Un argument linguistique

Le premier reprend la thèse qui figurait dans une [déclaration rédigée lors de la polémique de 1984 par Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss \[FICHER J\]](#) : en français, langue dépourvue du neutre, « c'[est] le genre dit masculin, ou genre non marqué, et qu'on peut appeler également extensif, qui [a] presque toujours la capacité de représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre. Quand on dit [...] "tous les hommes sont mortels", "cette ville compte vingt mille habitants", le genre non marqué désigne indifféremment des hommes ou des femmes. En revanche, le genre dit couramment féminin est le genre marqué. La marque affecte le terme d'une limitation. Contrairement au genre non marqué, ce genre marqué appliqué aux être animés institue entre les sexes une ségrégation ou à tout le moins une distinction. ».

A cet argument d'ordre théorique sur la valeur linguistique respective des deux genres, s'en ajoute un autre, donné comme un état de fait et qui porte sur l'usage.

### La notion d'usage

L'Académie reconnaît que « l'usage s'est établi depuis longtemps de formes féminines dans les noms du négoce : *boulangère, charcutière, épicière*, ou dans l'enseignement : *institutrice, directrice* », mais pose que ce processus de création est dorénavant impossible : « on ne voit pas que le même usage puisse intégrer *une ingénieuse* ou *une provisoise*. ». En passant, les auteurs déplorent que, « cédant à des influences démagogiques, certains de nos [amis Québécois \[FICHER A\]](#) incitent à écrire : « *une auteure* », « *une professeure* », « *une écrivaine* » et ils regrettent que « les [autorités francophones belges \[...\]](#) aient pris une décision linguistique fort contestée » [\[FICHER K\]](#).

L'argument de l'usage a de quoi surprendre : au nom de quoi la langue n'aurait-elle plus sa capacité à produire des formes féminines en les dégageant par dérivation des masculins correspondants ? Le terme magique d'usage est privé de sens si, dans un cas, il se réfère à l'histoire comme création continue, et si, dans le second, il vaut comme mode de fonctionnement synchronique privé de toute possibilité d'évolution, comme si la langue avait désormais perdu sa dynamique de créativité. Une telle vision de la langue comme arrêtée, et désormais une, stable, homogène et fixe, est à l'évidence une chimère.

Les formes proposées à la risée des lecteurs du *Figaro* auraient pu être aussi *une ingénieure* et *la provisoise*, lesquelles ne heurtent pas l'oreille, existent déjà dans la langue commune, et ne sont pas plus choquantes pour l'œil qu'*une prieure* ou *une supérieure* d'un ordre religieux.

### Deux types de questions

Il convient donc d'examiner successivement les deux aspects impliqués dans la présente querelle. Le premier concerne l'aptitude du genre masculin à valoir par nature pour désigner des êtres animés du sexe féminin. Le second, la capacité effective de la langue française à créer des féminins correspondant aux masculins pour les professions exercées par des femmes.

Deux questions sont à poser, l'une de nature d'abord [linguistique \[FICHER 4\]](#) puis [grammaticale \[FICHER 5 + 6\]](#), portant sur le [caractère non marqué du masculin \[FICHER 7\]](#) et sur sa validité à désigner des femmes. L'autre de fait, portant sur l'[usage réel \[FICHER 8\]](#) et impliquant aussi des considérations de [fonctionnement morphologique \[FICHER 9\]](#), puisqu'il s'agit d'examiner ce qu'il en est des [créations](#) dont la langue est capable de par les ressources dont elle dispose [\[FICHER 10\]](#).

Tout le reste est affaire de sociologie ou de politique de la langue, et ne saurait être tranché par des arguments relevant seulement de la linguistique ou de la grammaire du français.

## • Qu'est-ce que le genre du point de vue de la linguistique ?

### Une définition du genre

Le genre est une catégorie grammaticale qui sert à signaler, par le phénomène de l'accord, des relations sémantico-syntaxiques ; elle assure la cohésion syntaxique du groupe nominal et facilite la coréférence. La catégorie du genre repose sur la division des noms en classes, dites classes nominales. Comme elles ont des effets sur le comportement d'autres mots associés à ces noms, elles sont identifiables formellement par divers phénomènes : les faits de référence pronominale, l'accord de l'adjectif ou du verbe, la présence d'affixes nominaux (préfixes, suffixes ou désinences). Pour parler de genres à propos d'une langue, il faut qu'au moins l'un de ces critères soit rempli - en français il le sont tous (reprise par il/elle, accord de l'adjectif, marque de genre à la finale). Il faut aussi que la répartition soit exhaustive (que tout nom appartienne à l'une des classes), ou, sinon, que l'intersection soit très limitée (que très peu de mots puissent appartenir à plus d'une classe). Si l'on parcourt la diversité des langues de ce point de vue, plusieurs constatations s'imposent.

D'abord certaines langues n'ont pas de genres. Ainsi le chinois, au sens où la seule possibilité de classer les noms consisterait à retenir la mesure [l'équivalent des termes français : dix *têtes* de bétail, trois *morceaux* de sucre, dix *feuilles* de papier] utilisée pour compter les entités désignées par ces noms. Or il y en a des centaines et beaucoup de noms peuvent être utilisés avec deux ou plusieurs termes de mesures différents.

Ensuite, là où il existe de manière évidente un système du genre, leur nombre peut aller de deux à vingt ou même trente. Enfin, s'il y a toujours un fondement sémantique et naturel à une telle répartition - ce peut être le sexe, mais aussi la forme, la texture ou la couleur -, celle-ci comporte aussi toujours une part d'arbitraire.

### Des langues à deux genres

En espagnol, portugais, français, italien, où il y a deux genres (M et F), il est clair que, globalement, les noms qui renvoient à des mâles sont masculins et féminins ceux qui réfèrent à des femmes, mais le genre de tous les autres noms est arbitraire.

Dans une langue algonquienne, l'ojibwa, à deux genres, le principe de répartition est différent : les deux catégories en cause sont l'animé et l'inanimé. Le premier inclut personnes, animaux, esprits et arbres, mais aussi des noms désignant une histoire sacrée, les étoiles, la pipe. Il y a donc une part d'arbitraire : la majeure partie des choses vivantes relève de l'animé, mais on y trouve aussi des objets, sans doute parce que la vision du monde des Ojibwa les conçoit alors comme sources ou emblèmes d'un pouvoir.

Dans une langue dravidienne, le kollami, à deux genres elle aussi, les noms dénotant des humains mâles sont masculins et tous les autres forment le genre non masculin. La situation est inversée en diyari, langue du sud de l'Australie, qui a un genre pour les noms avec un référent femelle (femme, fille, kangourou femelle) et un autre pour le reste des noms. En fijien, les noms de personnes et de lieux spécifiques s'opposent cette fois aux noms communs.

### Trois genres et plus

L'allemand a trois genres, masculin, féminin et neutre. Les noms qui se réfèrent exclusivement à des femmes ne sont jamais de genre masculin, tout comme ceux qui se réfèrent exclusivement à des mâles ne sont jamais de genre féminin. Dans la langue sepik de Nouvelle-Guinée le genre masculin inclut les noms qui dénotent des mâles et des choses fines et longues comme les crocodiles, les serpents et les flèches, tandis que les féminins dénotent les femelles et les objets courts et ramassés comme tortues, grenouilles et chaises.

En diyirbal, langue aborigène d'Australie (North Queensland) on trouve 4 genres : (a) pour les humains mâles et les animés non humains ; (b) pour les humains femelles ; (c) pour la nourriture autre que la viande ; (d) pour tout le reste. La mythologie, qui fait par exemple de la lune l'époux du soleil, entraîne l'emploi du masculin (a) pour la lune et du féminin (b) pour le soleil.

En swahili les noms sont classés en genre selon les préfixes de singulier et de pluriel qui leur sont attachés. Avec cinq préfixes de singulier et cinq de pluriel, les combinaisons donnent six classes ou genres :

I m / wa : *mtu* personne / *watu* gens (noms dénotant des êtres humains)

II ki / vi : : *kisu* couteau / *visu* couteaux (objets non animés)

III m / mi : *mti* arbre / *miti* arbres (arbres et plantes)

IV n / n : *nchi* pays / *nchi* pays (abstrait)

V ji / ma : *jiwe* pierre / *mawe* pierres (objets appartenant à des groupes)

VI u / n : *udevu* poil de barbe / *ndevu* barbe (parties du corps)

Le genre détermine le choix de la forme du singulier et du pluriel d'un nom donné, mais aussi du verbe (qui comporte un préfixe de sujet et d'objet déterminé par le genre du nom auquel il renvoie), de l'adjectif et des modificateurs (à l'intérieur du même syntagme nominal) ; il y a aussi accord en genre entre le sujet et le prédicat.

### **Les fondements naturels d'une répartition**

Ce parcours rapide livre quelques enseignements. Le genre grammatical, quand il existe, a toujours un fondement naturel. Parmi les principes de catégorisation qui fondent les distinctions, on rencontre aussi bien humain / non humain ou animé / inanimé que la séparation des sexes. La différence des genres n'est donc pas nécessairement liée à l'opposition mâle / femelle.

Quand la polarité sexuelle est au fondement de la distinction des genres grammaticaux, on constate que l'affectation à l'un ou l'autre genre est arbitraire pour un grand nombre de mots où le genre n'est pas motivé - pourquoi *une frégate* et *un brick*, *une armoire* et *un écritoire*, *le choléra* mais *la malaria* ? - mais aussi qu'il existe une tendance forte au recouplement lorsque les noms désignent des êtres animés sexués.

C'est la situation où se trouve la langue française.

## ● Genre et sexe coïncident-ils en français ?

Il faut d'emblée écarter de la discussion les noms d'inanimés où la répartition des genres est héritée et largement arbitraire, fruit de l'étymologie et de l'histoire. Cette donnée aléatoire est d'ailleurs souvent bien mal maîtrisée par les locuteurs natifs. Qui n'a jamais hésité sur le genre de mots comme *amiante*, *haltère*, *tentacule*, *alvéole*, *imposte*, *élytre*, *abaque* (masculins) ou *acné*, *disparate*, *réglisse* (féminins) ?

### Le recouplement entre genre et sexe et ses moyens d'expression

C'est pour les animés que les relations entre la catégorie linguistique du genre et la division naturelle du sexe, tout en étant étroites, sont néanmoins complexes, car l'homologie est loin d'être totale.

Pour les êtres humains on peut cependant poser en règle générale que les individus de sexe masculin sont désignés par des noms masculins et les individus féminins par des noms féminins.

Là où la catégorie du genre a un fondement naturel on rencontre donc le plus souvent une opposition du masculin et du féminin qui se manifeste de diverses manières.

### Lexique

L'opposition peut être de caractère **lexical** : masculin et féminin sont représentés par deux mots différents. C'est le cas

- pour les êtres humains : *homme / femme* ; *garçon / fille* ; *jeune homme / jeune fille*, etc.

- pour les rapports de parenté : *mari / femme* ; *père / mère* ; *filz / fille* ; *oncle / tante* ; *neveu / nièce* ; *gendre / bru*, etc.

- pour les animaux domestiques : *étalon / jument* ; *verrat / truie* ; *taureau / vache* ; *veau / génisse* ; *bélier / brebis* ; *bouc / chèvre* ; *jars / oie* ; *coq / poule*, etc.

- pour le gibier : *lièvre / hase* ; *sanglier / laie* ; *cerf / biche*, etc.

### Morphologie

L'opposition peut aussi être de nature **morphologique**. Masculin et féminin s'opposent alors formellement soit par une flexion, à l'aide d'une consonne finale orale au féminin (*chat / chatte*) ou par l'alternance de deux consonnes (*veuf / veuve*), soit par la présence d'un suffixe au féminin (*héros / héroïne* ; *maître / maîtresse*), soit encore par deux formes différentes d'un même suffixe (*acteur / actrice* ; *danseur / danseuse*). Sont concernés :

- les rapports de famille : *époux / épouse* ; *cousin / cousine* ; *orphelin / orpheline*, etc.

- les noms de profession : *vendeur / vendeuse* ; *instituteur / institutrice* ; *marchand / marchande* ; *poète / poétesse* (vieilli), etc.

- les noms de titres : *prince / princesse* ; *baron / baronne* ; *marquis / marquise*, etc.

[**Remarque** : On peut leur associer les noms désignant les femmes de ceux qui possèdent des grades militaires ou occupent des fonctions publiques exercées par des hommes : *la présidente de Tourvel*, *la maréchale*, *la générale*, *l'amirale*, *la préfète*, *la colonelle*. Certains de ces noms ont un caractère familier ou plaisant. Comme chez Balzac (cité par J.-C. Chevalier et al. *Grammaire Larousse du français contemporain* Paris 1964, p. 167) : « la femme d'un gendarme à qui l'on dit *madame la mairesse* gros comme le bras », ou Proust qui cite sa Françoise utilisant le même terme (Marc Wilmet *Grammaire critique du français* Hachette Supérieur Duculot 1997, p. 56).]

- les noms d'animaux domestiques et sauvages : *chien / chienne* ; *loup / louve* ; *tigre / tigresse*, etc.

[**N. B.** : une opposition de nature lexicologique (A) peut être redoublée par un procédé morphologique (B) : *parrain / marraine* ; *garçonnet / fillette*.]

### Le cas des épïcènes

Si le nom est **épïcène**, c'est-à-dire lorsque son signifiant est identique pour les deux genres, le choix d'un déterminant (article, possessif, démonstratif) ou les faits d'accord de l'adjectif déterminatif permettent d'indiquer le sexe : *concierge*, *adversaire*, *libraire*, *artiste*, *copiste*, *esclave*, *garde*, *novice*, *pupille*, *parricide*, *collègue*, *complice*, *convive*, *patriote*, *philosophe*, *locataire*, *propriétaire*, *archéologue*, *archiviste*, *pianiste*, *touriste*, *secrétaire*, *cinéaste*, *aide*, etc. Dans ce cas l'opposition ne peut être que de nature syntaxique : *un / une enfant de quatre ans* ; *mon élève était attentif /-ve et consciencieux /-se*.

### L'emploi de morphèmes pour classifier

Lorsque l'opposition n'est exprimable ni par la flexion ni par le lexique, on peut vouloir marquer expressément le genre naturel d'un substantif. On recourt alors à un autre terme qui joue le rôle d'un **morphème classificateur** et introduit la différence spécifique souhaitée :

- pour les noms d'animaux, on fait suivre le substantif de l'épithète *mâle* ou *femelle* (en anglais on utiliserait *he / she : a she goat*) : *un moustique mâle ne pique pas*.
- pour le gibier à plume, on utilise *coq* ou *poule* : *une poule perdrix ; un coq faisane*.
- pour les poissons, on fait suivre de *laité* ou *oeuvé* : *une carpe laitée / oeuvée*.
- pour les noms de professions et de qualités qui n'existent qu'au masculin : *professeur, témoin, amateur*, si l'on tient à préciser qu'il s'agit d'une femme, on a le choix entre deux constructions : soit on fait suivre le substantif en cause de *femme* ou *dame* : *un professeur femme* (on opérerait de même pour préciser le sexe masculin : *dans ce lycée il y a un professeur homme pour cinq femmes*), *des élèves filles*. Soit on construit le terme de profession comme épithète de *femme* : *une femme professeur ; une femme sculpteur ; une femme auteur*. Une telle périphrase, lourde et peu économique du point de vue de l'expression; reste exceptionnelle.

Dans tous les exemples qui précèdent la langue dispose donc de moyens formels pour marquer une opposition de genre liée à un référent qui manifeste lui-même une différence de sexe. Mais il existe aussi plusieurs cas où la disparité est sensible.

## • Quels sont les cas de disparités entre genre et sexe ?

L'homologie est bien loin d'être constante entre classifications du sexe et du genre

### Les cas d'interversion.

Au rebours du mode normal de désignation où le genre correspond au sexe de la personne désignée (*la nourrice, l'amazone, la douairière* d'une part et, de l'autre, *le curé, le castrat et l'eunuque*) on trouve aussi, quoique de manière exceptionnelle :

- des noms masculins pour désigner des femmes : *un mannequin*
- des noms féminins pour des hommes, en particulier pour diverses fonctions militaires : *une estafette, une ordonnance, une sentinelle, une recrue, une vigie, une vedette* (dans son sens premier, « cavalier posté en sentinelle »).

Ces noms ne sont pas génériques, car ils n'ont qu'un référent mâle ou femelle, selon le cas, en contradiction avec le genre grammatical.

Un cas particulier est celui des péjoratifs où précisément l'inversion du genre est au principe de la dépréciation :

- *un bas-bleu, un chameau, un souillon, un louchon, un laideron* désignent des femmes qui par leurs défauts ne sont plus des femmes (ces mots tendent à sortir de l'usage) ;
- dans les insultes est impliquée une certaine forme de dévirilisation : *une canaille, une gouape, une crapule, une ganache, une fripouille, une brute, une vieille baderne*; c'est a fortiori le cas pour la désignation injurieuse des homosexuels : *une folle, une tante, une tapette*.

[N.B. Il faut cependant signaler, comme le fait G. Gougenheim, *Système grammatical de la langue française*, Paris 1966, p. 119, la tendance de la langue - surtout populaire - à imposer aux substantifs le genre naturel : le masculin a triomphé pour *trompette* au sens de « celui qui joue de cet instrument », pour *camarade* (d'abord au sens de « chambrée », puis de « celui qui la partage ») ; pour *ordonnance* le masculin tend à l'emporter, et si *sentinelle* et *recrue* sont restés féminins, ils sont parfois masculins (voir Desaix *Journal de voyage* 1797 : « Beaucoup de recrues paraissant chétifs », cité par Gougenheim) ; *laideron, souillon*, et même *tendron* hésitent entre les deux genres dans l'usage populaire.]

Les hypocoristiques de même sont parfois fondés sur l'inversion du genre : *ma vieille* (pour homme) ; *mon poulet, mon chéri* (pour une femme).

Les cas de recouvrement sont de deux sortes.

### A) Les masculins génériques

Un terme d'un genre donné a parfois, outre son propre contenu, aussi le contenu du genre opposé correspondant, alors même que ce dernier existe dans la langue. Seul le masculin est dans ce cas. On dira « *les époux se doivent mutuellement fidélité et assistance* » ; « *les fiancés étaient radieux* » ; « *cette ville compte dix-mille habitants* » ; « *tous les hommes sont mortels* » ; « *les Français sont des veaux* » (même si le général de Gaulle préférait utiliser « Françaises ! Français ! »).

En pareil cas le masculin est sans conteste **générique** : il a la capacité de recouvrir des référents appartenant aux deux sexes. Mais il faut préciser qu'il ne tire cette aptitude que de l'existence d'un féminin correspondant. Il repose sur un choix du locuteur : son refus de recourir au féminin pourtant disponible. En effet, dans de tels énoncés, où la différence sexuelle n'a aucune pertinence, toute spécification serait inutile. Le contexte impose une interprétation généralisante. Ce que confirme l'emploi presque systématique du pluriel dans ce cas. A condition que la phrase ait une valeur universelle, le singulier aussi est possible : on parle des « *droits de l'homme* », de « *l'homme de la rue* », on affirme que « *l'homme est un loup pour l'homme* » ; on dira que « *l'homme préhistorique était certainement en possession du langage au moment où il s'est mis à confectionner des outils* », etc.

Aussitôt pourtant que le singulier est particularisant, la généralité supposée du masculin disparaît. Si je raconte à des amis qu'« *à Oulan-Bator j'ai rencontré par hasard un habitant / un homme / un Mongol qui parlait français* », aucun ne supposera que j'ai dialogué avec une femme.

Ces noms masculins capables d'inclure dans leur contenu le genre opposé ne sont donc pas génériques par essence. S'ils l'étaient, il serait possible de dire : « *comme tous les mammifères l'homme allaite ses petits* » ou « *la femme est un homme comme les autres* ». Or de telles phrases visent à produire un effet ridicule ou constituent une provocation volontaire.

## B) Masculins ET féminins génériques

Un second cas est constitué par des noms qui sont, tout comme ceux qui précèdent (*homme, habitant, etc.*), aptes à s'appliquer indifféremment à l'un ou l'autre sexe, mais qui, à leur différence, sont dépourvus d'un pendant du genre opposé. Il s'agit de mots comme *un individu, un assassin, un précurseur, un gourmet, un otage, un témoin, un garant, une personne, une dupe, une connaissance, une créature, une victime, une vedette, une star, etc.* Ces noms sont masculin ou féminin et, dans la mesure où il y a bien neutralisation du genre sexué, on peut les considérer comme génériques : « *la police a interrogé un nouveau témoin, une femme de soixante ans* » ; « *Madame Durand a été tout au long de sa captivité un otage au courage exemplaire* » ; « *la Marquise était un grand amateur de Bordeaux* » ; « *c'est une créature de son patron et il lui obéit sans broncher* ».

Ces noms génériques se partagent entre les deux genres. Sur le plan du sens, ils expriment des états qui sont plutôt transitoires et ne sont pas conçus comme aussi inhérents à une personne que le serait une fonction ou une profession. Par définition, lors d'une prise d'otages, les hommes comme les femmes peuvent être impliqués et devenir victimes. Il y a par exemple une différence de ce point de vue entre *assassin* et *bandit*, le second étant conçu comme une véritable « profession », essentiellement masculine : *cette jolie femme était en fait un dangereux assassin* est possible, pas *\*cette femme est un bandit*.

Sur le plan de la forme, on peut certes employer les uns au masculin en parlant d'une femme : « *elle avait été le témoin horrifié d'un meurtre* » (voir Stendhal cité par G. Gougenheim *Système grammatical de la langue française* p. 124 : « *la duchesse [...] se porta pour grand amateur de botanique* ») et les autres au féminin en parlant d'un homme : « *un jeune homme de bonne famille a été la victime d'escrocs* ». Mais l'inverse n'est pas vrai, ces mots ne peuvent avoir un prédicat adjectif du genre opposé au leur, car ils imposent un accord strictement syntaxique et non sémantique au masculin ou au féminin. Ils bloquent ainsi l'interprétation sur une personne du sexe opposé à celle qui est effectivement visée. L'amateur d'art a beau être une femme, je ne pourrai pas dire « *\*cet amateur est très savante* », ni « *\*un amateur, familière des petits maîtres du XVIII<sup>e</sup>* ». Il faut sortir des limites de la phrase pour retrouver une liberté et encore est-ce au détriment de la cohérence sémantique. Il n'est pas recommandé, si l'on a le souci de son lecteur, d'écrire : « *Une nouvelle victime a été retrouvée. Il travaillait sur le site au moment de l'explosion.* ». Les [spécialistes de la langue journalistique](#) qui abordent ce point marquent d'ailleurs une franche hostilité à l'égard de telles ruptures qui, selon eux, entravent la lisibilité des textes.

**[FICHER C]**

## ● Le masculin est-il générique ?

### Le masculin, un genre non-marqué ?

Tous les exemples qui précèdent sont éclairants pour apprécier la validité de l'affirmation qui fait du masculin le genre générique.

On a vu que, s'il est légitime de parler de généricité dans le cas de *homme, habitant*, etc., de tels mots ne tirent cette capacité que de la co-présence d'un féminin correspondant et la perdent le plus souvent au singulier. On a vu aussi qu'un féminin comme *victime*, pouvait être générique au même titre que le masculin *otage*.

Il reste que le masculin est effectivement le **genre indifférencié** (R.L. Wagner et J. Pinchon *Grammaire du français classique et moderne* Paris 1962, p. 56) ou le **genre par défaut**, mais seulement par des traits de nature syntaxique :

- c'est le masculin qui prévaut dans les [règles d'accord \[FICHIER 1\]](#) mais ce fait de syntaxe n'a rien à voir avec la capacité d'un nom masculin d'être animé d'inclure dans son contenu les deux sexes.

- c'est par le masculin *tout* qu'on reprend les termes d'une énumération ;

- le masculin est le genre des mots substantivés (*le beau, le boire et le manger*) ;

- c'est encore le masculin qu'on emploie pour parler d'un objet dont on ne connaît pas le nom (*un truc, un machin, passe-moi le chose*).

Rien, dans ces faits, ne qualifie un nom masculin à valoir en toute circonstance pour désigner un référent de sexe féminin.

Si l'on aborde la question du genre non-marqué par le biais de la forme, à propos de laquelle on a coutume de déclarer le féminin forme marquée et de caractériser le masculin par l'absence de marque, on note qu'il existe un grand nombre de mots, noms et adjectifs, qui ont la même forme orale aux deux genres (56% d'après M. Durand *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne* Paris, Ed. d'Artrey, 1936), et, parmi ceux qui varient, beaucoup ont une marque différente à chaque genre. Considérée du point de vue du signifiant, l'opposition masculin / féminin est donc plutôt équipollente, c'est-à-dire marquée des deux côtés. De plus, on n'observe aucune supériorité de fréquence en faveur du masculin, comme il serait normal pour les formes non marquées. Voir H. Bonnard, article « Genre » *Grand Larousse de la langue française* Paris 1973 p. 2202.

### ● Pourquoi les noms de métier ou de fonction posent-ils un problème ?

En fonction des données qui précèdent examinons maintenant le cas des noms désignant des professions qui, parce qu'elles ont été exercées depuis toujours par des hommes, sont de genre masculin et ne peuvent avoir de fait qu'un référent de sexe masculin : ce sont des noms qui n'ont pas d'équivalent pour l'autre sexe : *écrivain, député, peintre, auteur, ministre*.

S'ensuit-il de cette absence de pendant féminin qu'ils incluent dans leur contenu des personnes des deux sexes ? En d'autres termes, sont-ils génériques ?

#### Une fausse généralité

Il est difficile de les assimiler à *otage* ou *victime*, précisément pour des raisons sémantiques. Alors que cette condition (malheureuse et transitoire) n'implique aucune spécification et que cet état affecte des individus de l'un ou l'autre sexe, il n'en va pas de même pour *député* ou *capitaine*. Ceux-ci sont limités à un sexe en fonction de leur genre.

Mais ils peuvent être employés pour qualifier des femmes : « *George Sand était un écrivain très prolifique qui est resté un auteur de second rang dans les manuels* » ; « *Madame Vigée-Lebrun est un peintre français contemporain de David* ». Et quand il est absolument nécessaire de souligner l'appartenance sexuée, on recourt, on l'a vu, à la composition à l'aide de *femme* : « *une femme-ministre au ministère de la Marine ? ce serait nouveau !* ». On rencontre à leur propos les mêmes difficultés que précédemment pour les accords, car on ne peut pas dire « *\*le nouveau professeur est belle* ». Le flottement est souvent perceptible : « *Madame le secrétaire d'état au logement, délégué(e) ??? auprès du ministre des affaires sociales* », « *Madame X, chargé(e) ??? de mission* ».

#### Les difficultés d'emploi

Ces noms de fonctions ou de professions traditionnellement exercées par des hommes constituent sans conteste un point de faiblesse par plusieurs aspects.

- ils entrent en contradiction avec une tendance générale de la langue à accorder genre et sexe pour les êtres humains.

- l'emploi d'un masculin pour une profession exercée par une femme produit des accords problématiques, voire des **formules incompréhensibles** au premier abord (*le gendarme s'est marié en robe blanche*). [FICHER D]

- la nécessité de préciser éventuellement le sexe oblige à des périphrases (*un professeur femme*) dont la lourdeur est contraire à l'économie des moyens d'expression.

- ils entraînent des disparités d'emploi peu justifiables, sinon par un souci de distinction sociale : une femme pourrait être *directrice* d'école primaire, mais pas directrice des lycées et collèges au ministère de l'Éducation ; elle sera *conseillère conjugale* mais *conseiller municipal ou régional*.

- en pratique, ils entraînent une interprétation qui est exclusivement celle du sexe masculin. Une femme ne répondra pas spontanément à une petite annonce demandant *un soudeur* ou *un ingénieur* ; ce qui a conduit les professionnels à toujours faire figurer entre parenthèses (H/F) pour ne pas être accusés de discrimination.

Une fois reconnue cette difficulté, on peut se demander si la langue française est en mesure de la résoudre.

- **Que nous apprend l'histoire de la langue ?**

La première constatation qui s'impose est qu'il existe dans l'histoire de la langue un mouvement constant et multi-séculaire en faveur de la formation de féminins pour désigner des professions exercées par des femmes.

[N.B. Du côté des hommes qui se mettent à exercer des métiers de femmes, on ne peut faire figurer que le cas de *sage-femme*, pour qui l'Académie a proposé *maïeuticien*, terme trop pédant par son hellénisme de mauvais aloi, alors que des formes comme *assistant-obstétricien* ou *accoucheur* auraient parfaitement convenu.]

Et il n'y a aucune raison pour arrêter arbitrairement le cours d'une telle évolution. La langue n'a jamais cessé de créer de telles formes féminines : « il y a une tendance permanente, et assez forte, à faire disparaître le désaccord qui, grâce au développement phonétique et sémantique peut se produire [...] entre le genre et le sexe naturel. » (Kristoffer Nyrop *Grammaire historique de la Langue française Tome troisième Formation des mots*. Deuxième éd. revue, Copenhague Gyldenskale Boghandel Nordisk Forlag 1936 p. 350). Tout nom de métier est aussi un titre, une fonction, et si celle-ci tend à être exercée par une femme, il est constant que le nom en cause tend à prendre une marque de féminin : *factrice* (déjà chez Balzac avec un sens différent) date de la guerre de 14, quand les femmes entrent à la Poste, et figure dans la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie* ; *doctoresse*, qui est du XIX<sup>e</sup> siècle au sens de « femme médecin », se trouve dans la neuvième et dernière édition du même dictionnaire, avec la mention (discutable) « peu usité » ; *avocate* était proscrit à la fin du siècle dernier et personne de nos jours n'y trouve plus à redire ; *pharmacienne*, un temps abominable, est enregistré par l'Académie en 1932. On ne voit pas de raison pour que prenne fin ce mouvement. C'est d'ailleurs la position adoptée par tous les linguistes qui abordent la question. Qu'il s'agisse d'auteurs progressistes (J. Damourette & E. Pichon) [FICHIER E], d'un esthète de la langue (Remy de Gourmont) [FICHIER F.2] ou d'un historien de la grammaire (Kr. Nyrop) [FICHIER F.1].

La *langue ancienne* montre ainsi que nombre de formes féminines pour des mots masculins ont été à un moment ou à un autre produites par des auteurs consacrés, même si elles n'ont pas été retenues. [FICHIER G]

## ● La langue peut-elle continuer à former des féminins sur des masculins ?

### Les obstacles à la fabrication des féminins requis par l'évolution sociale

Le blocage peut venir

- de l'existence d'un féminin homonyme désignant une autre réalité : *médecine, plombière* (glace aux fruits confits).

- du fait que le féminin existe pour désigner une femme, mais avec le sens de « épouse de celui qui exerce la fonction » comme *dogaresse*. C'est le cas, on l'a vu, pour *mairesse, préfète, colonelle, ambassadrice*.

Dans ce dernier cas l'argument opposé n'est pas linguistique à proprement parler, mais de nature sociale. Or le temps est passé où une femme n'avait d'autre statut que celui que lui conféraient les fonctions sociales de son époux. Des formules comme *Madame Raymond Dupont* seront bientôt des survivances, tout aussi obsolètes que l'est, pour nous, l'usage de l'Ancien Régime de réserver *Madame* pour une femme mariée à un noble, l'épouse d'un roturier restant *Mademoiselle*. Avec le temps, les termes utilisés pour les épouses glissent naturellement vers la désignation des femmes exerçant ces fonctions. Tout comme *boulangère* ou *pharmacienne* ont d'abord désigné une épouse pour qualifier ensuite celle qui exerce cette profession, *ambassadrice*, qui se dit déjà en un sens non diplomatique (*une ambassadrice du charme, de la mode, de la chanson, des enfants battus, etc.*, « *cette actrice est ambassadrice de l'Unicef* »), s'officialisera sans doute dès que les femmes accéderont en nombre à de tels postes.

On notera que c'est souvent par le biais d'une dérision que commence la diffusion des termes qui finiront peut-être par passer dans l'usage sans connotation ironique. Abel Hermant, puriste entre tous, se risquait à parler des « *dames chauffeuses* » (*Nouvelles remarques de Monsieur Lancelot pour la défense de la langue française* Paris Flammarion 1929 p. 128) ; P. Mérimée, en 1861, évoque « *de vieilles et laides femmes toutes sénatrices et députées* » (cité par R.L. Wagner et J. Pinchon *Grammaire du français classique et moderne* Paris 1962, p. 52).

En revanche, ne posent aucun problème :

- les noms dont la dérivation est naturelle, comme *avocat / avocate, magistrat / magistrate, chirurgien / chirurgienne*. La production de termes s'effectue selon le principe de la quatrième proportionnelle : *épicier / -ère > huissier / huissière ; historien / -enne > chirurgien / chirurgienne ; patron / -onne > maçon / maçonne* (qui se dit déjà de certaines abeilles).

- ceux qui ont une terminaison en *-e* muet et sont donc déjà potentiellement épiciènes, comme *ministre ; la ministre* est d'ailleurs déjà chez Bossuet et Racine, certes en un sens différent.

Seuls une **quinzaine de mots offrent une réelle difficulté**.

Par exemple *professeur*, pour qui seuls *-eure* ou *-euse* sont disponibles, soit sur le modèle de *charmeuse de serpents* ou *dresseuse de puces*, soit sur celui de *prieure* ou *supérieure* qui sont étymologiquement des adjectifs au comparatif. **[FICHER H]**

### Les ressources de la langue pour fabriquer des féminins

Le suffixe *-esse* et *-eresse* ne sont plus productifs. *Jugesse* ou *librairesse* ne s'emploient plus ; *-eresse* figure seulement dans des emplois archaïques : juridiques (*demanderesse, défenderesse*), poétiques (*chasseresse*), bibliques (*pécheresse*).

Si le nom est en *-eur* :

La terminaison du féminin est en *-eure* pour des noms tirés de comparatifs (*prieure, supérieure*), elle est en *-euse* pour des noms qui disposent d'un radical verbal correspondant (*vendeuse, skieuse, golfeuse, confiseuse, chercheuse*).

La difficulté est réelle pour donner un féminin à des noms (*prédécesseur, successeur, procureur, censeur, professeur*) qui n'ont pas de verbe leur correspondant (*\*prédéceder*) ou dont le verbe n'a pas le même radical (*succéder*) ou encore dont le verbe est sémantiquement distinct du nom (*procurer, censurer, professer*).

Dans ce cas, si on renonce à *-eure* ou *-euse*, il reste encore la possibilité de recourir à la distinction fournie par le simple emploi du déterminant : *une professeur, la procureur* (dans la mesure où *procureuse*, « officier ministériel », et *procuratrice* « qui a pouvoir d'agir pour un autre » existent).

Si le nom est en *-teur* :

Soit il existe un verbe correspondant en *-ter* (*enquêter, acheter*) : *-teur > -teuse* (*enquêteuse, acheteuse*). Mais pour des noms d'agent de formation savante (ou d'origine latine en *-tor*) *-teur > -trice* (*éditrice, exécutrice, inspectrice*).

Soit il n'existe pas de verbe correspondant en *-ter* : *-teur > -trice* (*aviatrice*).

## • Quelques références

- On trouvera la bibliographie la plus complète, malheureusement un peu datée, dans :
- Christine Bierbach et Beate Ellrich « 311. Französisch : Sprache und Geschlechter. Langue et sexes » G. Holtus, M. Metzeltin, C. Schmitt éd. *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL) Band/Volume V,1 Französisch/Le français*.- Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1990, p. 248-266.
- G. G. Corbett *Gender*.- Cambridge University Press, 1991.
- Annette Paquot et Henriette Dupuis « La néologie dans le domaine du féminin des noms de profession. Aperçu fonctionnaliste » *Langues et linguistique* 1984 n° 10, p. 3-28.
- Anne-Marie Houdebine « La féminisation des noms de métiers ou les femmes devant la langue » *Bulletin du CRIF* 1984 n° 5, p. 17-37.
- Anne-Marie Houdebine « Le français au féminin » *La Linguistique* vol 23, fasc. 1, 1987, p. 12-34.
- Anne-Marie Houdebine « La féminisation des noms de métiers en français contemporain » *Contrastes Revue de linguistique contrastive* oct. 1989, p. 73-77.
- Marie-Marthe Gervais « Gender and language in French » Carol Sanders éd. *French today. Language in its social context*.- Cambridge University Press, 1993, p. 121-138.
- Henri Bonnard, article « Genre » *Grand Larousse de la langue française*. Volume III.- Paris, 1973, p. 2201-2211.
- Kristoffer Nyrop *Grammaire historique de la Langue française. Tome deuxième et Tome troisième Formation des mots* Deuxième édition revue.- Copenhague, Gyldenskaale Boghandel Nordisk Forlag, 1960, 1936.
- « Dossier : la langue française au féminin » *Médias & Langage* 1984 n° 19-20, p. 19-65. Ce recueil présente des thèses favorables à la féminisation. Parmi les articles :
- « Je suis une écrivaine... » Entretien avec Benoîte Groult (20-25)
  - « Les mots et les femmes » Benoîte Groult (27-33)
  - « Masculin, féminin et rôle des sexes » Else Boel (35-39)
  - « Faut-il croire à l'innocence des mots » Michèle Coquillat (40-42)
  - « Les linguistes devant la féminisation des titres » Jacques Cellard et Alain Rey (53-54)
  - « Madame la lune » Loïc Depecker (55-56)
  - « Les noms de métiers et la dérivation » Michèle Bourgoïn (57-59)
  - « Problématique d'une recherche linguistique » Anne-Marie Houdebine (61-63)
- Marc Wilmet *Grammaire critique du français*.- Hachette Supérieur / Duculot, 1997, § 56.
- Jean-Claude Chevalier, Claire Blanche-Benveniste, Michel Arrivé, Jean Peyrard *Grammaire Larousse du français contemporain*.- Paris, Larousse, 1964, p. 164-169.
- Georges Gougenheim *Système grammatical de la langue française*.- Bibliothèque du « français moderne », Paris, Ed. d'Artrey, 1966, p. 119-125.
- Robert-Léon Wagner et Jacqueline Pinchon *Grammaire du français classique et moderne*.- Paris, Hachette, 1962, p. 50-56.
- Ferdinand Brunot *La Pensée et la Langue. Méthodes, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*.- Paris, Masson, 1926.
- Jacques Damourette et Edouard Pichon *Des Mots à la Pensée. Essai de grammaire de la Langue française* Tome I, Paris, Editions d'Artrey, 1911-1927. Livre IV, chapitre V : « Sexuisemblance du substantif nominal », p. 354-423.
- W. Zwanenburg « Flexion et dérivation ; le féminin en français » *Aspects de linguistique française* Rodopi Amsterdam, 1988, p. 191-208.
- Anne Lupinko « Les marques du genre en français » *Le gré des langues*, n°1, 1990, p. 189-195.
- E. Koskas, D. Leeman *Genre et langage*. Actes du colloque tenu à Paris X Nanterre les 14-15-16 décembre 1988, Université Paris X, 1989.
- Marina Yaguello *Les mots et les femmes*.- Paris, Payot, 1979.
- Paul Teyssier « Madame LA Ministre » *Défense de la Langue française* Janvier, Février, Mars 1998.

## FICHER A

**Au Québec** le mouvement en faveur d'une féminisation est plus ancien qu'en France et aussi plus efficace.

Le 28 juillet 1979 la *Gazette officielle du Québec* publia des recommandations concernant les formes féminines des titres. Elles proposaient quatre méthodes pour utiliser une forme féminine chaque fois que possible :

- l'utilisation d'une forme existant déjà dans la langue : *avocate, infirmière*
- l'utilisation d'un terme épïcène précédé du déterminant féminin : *une ministre, une architecte*
- la création d'une forme féminine ne contrevenant pas aux règles morphologiques : *la députée, la praticienne*
- l'adjonction du mot *femme* : *femme-ingénieur, femme-chef d'entreprise, femme-magistrat.*

Au printemps 1983 un rapport intitulé *La féminisation des titres, énoncé de principes et étude de cas-types* traitait en détail près de deux cents cas litigieux.

Le 4 avril 1986 l'*Office de la langue française* approuva un texte, *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*, qui se proposait de « privilégier certaines formes », parmi lesquelles.

*une cadre, une juge*  
*une contremaîtresse, une mairesse*  
*une ministre, une notaire, une peintre*  
*une poète*  
*une conseil-juridique*  
*une consule*  
*une chirurgienne*  
*une écrivaine*  
*une mannequin*  
*une marin*  
*une médecin*  
*une bâtonnière, une pompière*  
*une arpenteuse, une chercheuse, une régisseuse*  
*une gouverneure,*  
*une ingénieure*  
*une professeure*  
*une amatrice, une rectrice*  
*une auteure*  
*une docteure*  
*une sculpteure*  
*une soldate, une coopérante*  
*une matelot, une camelot*  
*une substitut*  
*une chargée de, une députée*  
*une chef*  
*une commis*

D'après Marie-Marthe Gervais « Gender and language in French » Carol Sanders éd. *French today. Language in its social context* Cambridge University Press 1993, p. 121-138.

## FICHER B

### Remarques et commentaires sur l'annexe de la circulaire du 11 mars 1986

par Anne-Marie Houdebine (« Le français au féminin » *La Linguistique* vol 23, fasc. 1, 1987 p. 12-34), linguiste et membre de la commission :

Deux procédés ont été retenus : l'article et l'afixe

1) l'article :

- le choix de l'article féminin pour indiquer le sexe est déjà pratiqué dans l'usage : *un / une analyste, maire, professeur, docteur, chef, syndic, témoin*, etc.

- il concerne les lexèmes terminés par *-e* à l'écrit ainsi que ceux pour « lesquels la dérivation s'avère complexe, pour des raisons graphiques, historiques ou connotatives »

- mais aussi « les termes terminés par *-o*, *un / une dactylo, sténo*, etc. ou par *-in* qui ont été fort peu dérivés par les sujets, tels *médecin* ou *marin*.

- « Tous les termes peuvent être féminisés, en français contemporain, sur ce premier modèle. Il a en outre le mérite d'aller dans le sens d'une stabilité des formes, tendance relevée en synchronie. »

- « un certain nombre de mots en *-eur* pourront donc également être féminisés de la sorte (soit *un/une censeur, proviseur*, etc.).

2) l'afixe *-e*

- son utilisation entraîne parfois une modification du signifiant du lexème masculin par l'adjonction d'un accent ou d'une consonne, comme dans le cas des affixes *-ière, -ienne*, etc. ; d'où *déléguéE, apprentiE, adjointE, agentE, avocatE, huissierE, greffierE, chirurgienNE, présÈTE, mettEUSE en scène, inspectrICE*, etc.

- pour les mots en *-eur* ou *-teur*, « les lexèmes attribuables à des séries verbales adoptent régulièrement l'afixe *-euse* ou *-teuse* (cf. *coiffer, coiffeuse ; acheter, acheteuse*), *-trice* est cependant en extension même dans de tels cas, et pas uniquement pour les affixes *-ateur, -iteur*, etc. (cf. *éditer, éditrice*). »

- « pour les termes sans verbe de base, tels *professeur, chauffeur, censeur, proviseur, ingénieur* par exemple, nous avons proposé une féminisation selon le premier procédé, malgré l'existence de *chauffeuse* (meuble) ou de *professeuse*, dans certains usages, dont celui de Voltaire ! ».

## FICHER C

**Les plus puristes** multiplient les conseils devant les difficultés éventuelles. Ainsi J.-P. Colignon et P.-V. Berthet *Le français pratique écrit et parlé* Paris, Ed. Solar, 1979, p. 151, qui conseillent « de ne pas se laisser engluier dans des accords insupportables. Pour cela, une fois que le mot en cause a été employé il est bon de lui substituer un équivalent ». Ils proscrivent des phrases comme « *sa victime faillit tomber, lui et son chargement* » ou « *cette pauvre dupe ne leur en voulait pas, ils le méprisèrent* ». Même si on peut qualifier « ce brusque changement de "sexe" grammatical » de syllepse, qui constitue une figure de langage quand on la rencontre chez un littéraire, elle doit être évitée. Ils ajoutent « c'est aussi une élégance de style que de ne pas mettre en relief l'opposition qui existe entre le genre du mot et le sexe de la personne qu'il désigne ».

S'il faut gommer de telles disparités et si les stratégies consistant à les éviter sont les bienvenues, il faut donc aussi accueillir avec bienveillance les efforts visant à sortir la langue de telles contradictions.

## FICHER D

**Marina Yaguello**, dans un article, « L'élargissement du capitaine Prieur », paru dans *Contrastes Revue de linguistique contrastive* oct. 1989, p. 73-77, mentionne la difficulté éprouvée par les journalistes qui évoquèrent en 1988 les suites de l'affaire Greenpeace à rendre compte à la fois dans une même phrase de deux données : « madame Prieur est capitaine dans l'armée française » et « elle est enceinte ».

Cet agent secret de l'armée française avec le grade de capitaine, arrêtée pour espionnage par les autorités néo-zélandaises avait en effet été libérée parce qu'elle était enceinte. Le communiqué du Premier Ministre disait ceci : « *Le capitaine Prieur est actuellement enceinte et l'accord prévoyait que dans ces circonstances, elle pouvait être rapatriée à Paris.* ». Or, compte tenu de l'impossibilité d'utiliser en langue naturelle une telle formule, tous les journaux ont développé des stratégies d'évitement et de contournement afin de ne pas la reproduire. *Le Canard enchaîné* parle ainsi de « *la capitaine Prieur* » et, plus loin précise « *"le" capitaine Prieur est effectivement enceinte* », avec des guillemets pour le déterminant, afin d'en souligner, sinon l'impropriété, du moins la parfaite incongruité.

M. Yaguello mentionne les deux règles qui régissent le fonctionnement des formes dans de tels exemples. Lorsqu'un nom d'agent masculin désigne une femme l'accord avec un adjectif ou un participe est un accord grammatical strict qui ne peut se faire qu'au masculin : *\*le capitaine est enceinte* et *\*le ministre est satisfaite* sont impossibles. En revanche la reprise par un pronom personnel féminin, qui constitue un accord sémantique, est possible, à condition de ne pas se faire dans la même phrase : « le capitaine » et « elle » doivent être séparés par une frontière de phrase : *Notre professeur est une dame. Elle est enceinte.* Ajoutons qu'on constate sur ce point une différence de fonctionnement entre un nom qui est un vrai générique et qui autorise : *une vedette comme lui gagne des millions* et les noms masculins de professions ou fonctions qui interdisent de telles reprises : *\*un capitaine comme elle devrait bientôt prendre du galon.* Il est vrai que dans la langue courante on entendra : *un professeur comme elle, on n'en voit pas beaucoup* ou *vous avez un professeur très compréhensive.*

## FICHER E

**J. Damourette et E. Pichon** *Des Mots à la Pensée. Essai de grammaire de la Langue française* Tome I 1911-1927, Editions d'Artrey (§ 277 p. 320-1) :

« La facilité avec laquelle le français, soit par le procédé flexionnel, soit par le procédé suffixal, sait former des féminins différents devrait vraiment détourner les femmes adoptant des professions jusqu'à ces derniers temps exclusivement masculines de ridiculiser leurs efforts méritoires par des dénominations masculines écoeurantes et grotesques, aussi attentatoires au génie de la langue qu'aux instincts les plus élémentaires de l'humanité. N'y en a-t-il pas qui s'intitulent sur leurs cartes de visite : « *Maître Gisèle Martin, avocat* », et d'autres qui se font adresser leur correspondance au nom de *Mademoiselle le Docteur Louise Renaudier* ? Le bon sens populaire a jusqu'ici résisté à cette extraordinaire entreprise ; on dit couramment *une avocate, une doctoresse*, mais il est à craindre que la ténacité des intéressées n'emporte le morceau, et que cet usage ne finisse par s'introniser dans la langue française. Une plus juste conception de leur véritable place et de leurs légitimes aspirations, en même temps que le respect de leur langue maternelle, devrait au contraire leur conseiller de renoncer au préjugé bizarre en vertu duquel beaucoup d'entre elles croient recevoir une marque de mépris quand on leur donne un titre à forme féminine. A moins que leur féminisme ne soit une conception contre nature et la négation non de l'inégalité mais de la différence des sexes, cette prétention barbare va contre leur but même. Ne se rendent-elles pas compte que, bien au contraire, au point de vue social même, elles ne font, en laissant obstinément à leur titre sa forme masculine auprès de leur nom féminin et de leur appellation féminine de *Madame* ou de *Mademoiselle*, que se proclamer elles-mêmes des monstruosités, et que, dans une société où il deviendra normal de les voir exercer des métiers d'avocat, de médecin, d'écrivain, il sera naturel qu'il y ait pour les femmes se livrant à ses métiers des dénominations féminines comme il y en a pour les *brodeuses* ou les *cigarières*.

Nous avons par exemple maintenant des femmes qui jouent le rôle de plantons dans les administrations militaires, et c'est très légitimement qu'on dit, ainsi que nous l'avons entendu :

"Au bas de l'escalier vous trouverez des *plantonnes*" (M. DZ, le 2 novembre 1926). »

## FICHER F

### [F.1]

**Kr. Nyrop** *Grammaire historique de la Langue française Tome deuxième*. Deuxième édition revue, Copenhague Gyldenskale Boghandel Nordisk Forlag 1960 § 437 p. 317 :

« Le développement social demande impérieusement tous les jours de nouveaux féminins, mais on est encore loin d'avoir satisfait à toutes les demandes, et l'hésitation des auteurs et des grammairiens est toujours grande. Il y en a qui gardent le masculin, il y en a d'autres qui lancent hardiment de nouveaux féminins. ». Nyrop s'interrompt alors pour citer ce qu'il croit être l'opinion de Remy de Gourmont, favorable à l'évolution puis reprend « Le développement actuel de la langue semble vouloir remplir le voeu de M. Remy de Gourmont. On rencontre en effet à tout moment de nouveaux féminins, dont les uns ne manqueront pas de s'imposer, tandis que les autres ne jouiront probablement que d'une vie éphémère. »

### [F 2]

La citation donnée par Nyrop comme étant de **Remy de Gourmont** est en réalité un passage cité par ce dernier dans *Le Problème du Style* Paris 1907, à la section XIII de son chapitre « La Langue française et les grammairiens », consacré à l'étude de la Circulaire grammaticale du 31 juillet 1900.

« C'est sans doute après avoir lu : « dans la locution *se faire fort de*, on tolérera l'accord de l'adjectif : *se faire fort, forts, forte, fortes*, » que Mme Hubertine Auclert adressa aux journaux un billet ainsi conçu :

"La féminisation des mots de notre langue importe plus au *féminisme* que la réforme de l'orthographe.

Actuellement, pour exprimer les qualités que quelques droits conquis donnent à la femme il n'y a pas de mots. On ne sait si l'on doit dire : *une témoin, une électeure* ou *une électrice* consulaire, *une avocat* ou *une avocate*.

L'absence du féminin dans le dictionnaire a pour résultat l'absence dans le Code, des droits féminins.

Voudriez-vous monsieur et cher confrère, m'aider à déterminer une élite d'hommes et de femmes à constituer une assemblée qui féminiserait la langue française ?"

Rien de plus intéressant que l'expression spontanée d'un sentiment fougueux, mais la question que soulève cette dame relève plutôt de la critique que du sentiment. Il y a des circonstances où il vaut mieux consulter le dictionnaire que son coeur. Qui ne sait, en dehors des femmes féministes, qu'*électrice* figure dans la langue depuis des siècles et sous la caution même de Saint-Simon ? Qui n'a entendu parler de l'*électrice* de Brandebourg ? *Avocate* est d'un français encore plus authentique, c'est-à-dire plus ancien, et il y a bien longtemps que l'on appela pour la première fois la sainte Vierge "l'*avocate* des pécheurs". Quant à *une témoin*, non c'est impossible. Mais le sexe du mot a-t-il cette rigueur ? Les *sentinelles* ne sont-elles pas des hommes ? Je veux bien que des femmes soient *médecins* ; voudraient-elles, par hasard, être *médecines* ? Les mots qui n'ont pas de féminin, c'est que leur féminisation était inutile. Quand il en sera besoin, les féminins se formeront tout seuls, sans qu'il soit besoin de réunir "une élite d'hommes et de femmes". Et d'ailleurs les élites, cela ne forme trop souvent, au total, qu'un cerveau assez insignifiant. L'instinct a sur la langue plus de droits que l'intelligence. ».

Le même Gourmont, dans son *Esthétique de la langue française*, republiée en 1950 au Mercure de France, avec une préface de R.-L. Wagner, traite des féminins, cette fois à l'occasion de la question des mots d'emprunt :

« Un journal discourait naguère sur *authoresse*, et, le proscrivant avec raison, le voulait exprimer par auteur. Pourquoi cette réserve, cette peur d'user des forces linguistiques ? Nous avons fait *actrice, cantatrice, bienfaitrice*, et nous reculons devant *autrice*, et nous allons chercher le même mot latin grossièrement anglicisé et orné, comme d'un anneau dans le nez, d'un grotesque *th*. Autant avouer que nous ne savons plus nous servir de notre langue et qu'à force d'apprendre celles des autres peuples nous avons laissé la nôtre vieillir et se dessécher. Cet aveu ne nous coûte rien : nous avons permis à l'industrie, au commerce, à la politique, à la marine, à toutes les activités nouvelles ou renouvelées en ce siècle, d'adopter un vocabulaire où l'anglais, s'il ne domine pas encore, tend à prendre au moins la moitié de la place. »

## FICHER G

**Kr. Nyrop** *Grammaire historique de la Langue française Tome deuxième*. Deuxième édition revue, Copenhague Gyldenskale Boghandel Nordisk Forlag 1960 § 435-436 p. 313-316 commence par citer des exemples de « noms de personnes désignant des états ou des professions qui n'ont pas de forme féminine dans la langue traditionnelle et sont toujours du masculin » :

« *amateur, assassin, auteur, avocat, bourreau, censeur, charlatan, compositeur, confrère, docteur, écrivain, graveur, guide, imprimeur, juge, littérateur, médecin, modèle, orateur, peintre, poète, professeur, romancier, sculpteur, secrétaire, témoin, tyran, ultra, vérificateur, etc.* ».

Il poursuit en montrant les hésitations de l'usage à propos du féminin de plusieurs de ces mots :

*amatrice* qui est chez Amyot et J.-J. Rousseau, est déclaré « bon et utile » par Littré

*autrice* se trouve dans le *Mercure* de juin 1736 : *une dame autrice* et Nyrop commente : « saura-t-on jamais pourquoi on recule devant *autrice* et adopte *actrice, bienfaitrice* même *oratrice*? Il est également défendu de dire *une auteur* »

*compositrice* se dit chez les typographes

*consoeur* est contemporain de Nyrop

*doctoresse* est devenu commun

*jugesse* a disparu

*oratrice* se trouve chez les auteurs tout modernes

*partisane* ce « féminin criminel » est déjà chez Commynes et dans une lettre de Voltaire.

*peintresse* est employé par Calvin et J.-J. Rousseau mais on trouve *la peintre* chez La Fontaine

*professeuse* est chez Voltaire

*romancière* se répand

*témoine* est donné par Nyrop comme courant dans le parler vulgaire et le style familier

## FICHER H

**F. Brunot** *La Pensée et la Langue Méthodes, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français* Paris 1926 p. 90 penche pour la solution en *-eure*, et montre ainsi son esprit d'ouverture :

« D'autres fonctions avaient apparu longtemps comme réservées aux hommes : *docteur, sculpteur, ingénieur*. Pour diverses causes les portes de ces professions se sont ouvertes ou bien s'ouvrent aux femmes. [...] La question s'est donc posée pour la langue. Quelle forme allaient prendre les titres jusque-là réservés ? Se féminiseraient-ils et comment ?

Pour un certain nombre de mots, la question s'est résolue sans peine : *avouée, avocate, agrégée* n'ont rien qui choque ; mais *docteur* fait difficulté, et aussi *professeur, ingénieur* ; *croque-morte* a l'air d'une funèbre plaisanterie. Le problème n'est pas simple. Dans beaucoup de cas, on s'en est tiré en ajoutant le mot *femme* : *exposition des femmes peintres et sculpteurs*. Ce n'est qu'un pis aller. Quelques formes se féminiseraient facilement : *ingénieure, professeure* s'écriraient comme *supérieure*, mais *doctoresse* empêche *docteure*. *Chefesse* est horrible. »

# FICHER I

## **La résolution des conflits du genre en linguistique générale**

Dans les diverses langues du monde les règles de résolution du genre sont soit sémantiques, en fonction par exemple de leur caractère humain ou non, sans considération du classificateur nominal dans les langues bantoues, soit syntaxiques, comme en français. Une langue comme le latin mêle les deux (quand il y a conflit de différents genres le traitement dépend du fait que les noms dénotent des personnes ou non : pour les personnes c'est le masculin qui l'emporte *pater mihi et mater mortui erant* ; pour d'autres éléments conjoints, c'est le neutre : *murus et porta de caelo tacta erant* (le mur et la porte avaient été frappés par la foudre).

FIN DU FICHER I

## FICHER J

### **Déclaration faite par l'Académie française en séance du 14 juin 1984.**

L'Académie a appris par la presse l'existence d'une Commission de terminologie, créée à l'initiative du Gouvernement (décret du 29 février 1984), « chargée d'étudier la féminisation des titres et des fonctions et, d'une manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes ».

Le décret précise que « la féminisation des noms de professions et des titres vise à combler les lacunes de l'usage de la langue française ».

On peut craindre que, ainsi définie, la tâche assignée à cette Commission ne procède d'un contresens sur la notion de genre grammatical, et qu'elle ne débouche sur des propositions contraires à l'esprit de la langue.

Il convient, en effet, de rappeler qu'en français comme dans les autres langues indo-européennes, aucun rapport d'équivalence n'existe entre le *genre grammatical* et le *genre naturel*.

Le français connaît deux genres, traditionnellement dénommés masculin et féminin. Ces vocables hérités de l'ancienne grammaire sont impropres. Le seul moyen satisfaisant de définir les genres du français eu égard à leur fonctionnement réel consiste à les distinguer en genres respectivement marqué et non marqué.

Le genre dit couramment *masculin* est le genre *non marqué*, qu'on peut appeler aussi *extensif* en ce sens qu'il a capacité à représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre. Quand on dit "tous les hommes sont mortels", "cette ville compte 20.000 habitants", "tous les candidats ont été reçus à l'examen", etc., le *genre non marqué* désigne indifféremment des hommes ou des femmes. Son emploi signifie que, dans le cas considéré, l'opposition des sexes n'est pas pertinente et qu'on peut donc les confondre.

En revanche, le genre dit couramment *féminin* est le *genre marqué*, ou *intensif*. Or, la marque est privative. Elle affecte le terme marqué d'une limitation dont l'autre seul est exempt. A la différence du genre *non marqué*, le genre *marqué*, appliqué aux êtres animés, institue entre les sexes une ségrégation.

Il en résulte que pour réformer le vocabulaire des métiers et mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité, on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre dit féminin - en français, genre discriminatoire au premier chef - soient évités ; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué.

Seul maître en la matière, l'usage ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Quand on a maladroitement forgé des noms de métier au féminin, parce qu'on s'imaginait qu'ils manquaient, leur faible rendement (dû au fait que le cas non marqué contenait déjà dans ses emplois ceux du cas marqué) les a très vite empreints d'une nuance dépréciative : cheffesse, doctoresse, poétesse, etc. On peut s'attendre à ce que d'autres créations non moins artificielles subissent le même sort, et que le résultat aille directement à l'encontre du but visé.

Il convient enfin de rappeler qu'en français la marque du féminin ne sert qu'accessoirement à rendre la distinction entre mâle et femelle. La distribution des substantifs en deux genres institue, dans la totalité du lexique, un principe de classification, permettant éventuellement de distinguer des homonymes, de souligner des orthographes différentes, de classer des suffixes, d'indiquer des grandeurs relatives, des rapports de dérivation, et favorisant, par le jeu de l'accord des adjectifs, la variété des constructions nominales... Tous ces emplois du genre grammatical constituent un réseau complexe où la désignation contrastée des sexes ne joue qu'un rôle mineur. Des changements, faits de propos délibéré dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'ils paraîtraient mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier.

Georges Dumézil, co-auteur avec Claude Lévi-Strauss, de cette déclaration, la commente dans une « interview », pour laquelle il a rédigé questions et réponses, parue dans *Le Nouvel Observateur* 7 septembre 1984 et reproduite en annexe de Hervé Couteau-Bégarie *L'oeuvre de Georges Dumézil : catalogue raisonné* Paris Economica 1998.

## FICHER K

### Les initiatives des Belges francophones

En juin 1993 le Conseil de la Communauté a voté un décret visant à féminiser dans les documents émanant du secteur public les noms de métier, fonction, grade ou titre.

Ces règles de féminisation ont été étudiées par le Conseil supérieur de la langue française et adoptées par un arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 1993.

Afin de faire connaître cette réforme, la Communauté française a publié en 1994 un guide de féminisation reprenant quelque 1500 noms de métier (*Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Service de la langue française. Conseil supérieur de la langue française. Communauté française de Belgique. Bruxelles 1994).

La réforme suscita de vives oppositions.

« Certains s'élevèrent pour dire que l'Etat n'avait pas à intervenir sur la langue et que c'était à l'usage de décider. Or, il n'existe pas un usage mais des usages, et dans ce cas l'Etat ne légiférait que dans le cadre de son propre usage administratif. En dehors de ce cadre administratif, chacun reste libre de féminiser ou pas. »

« D'autres encore s'opposaient à la féminisation en avançant des arguments de type linguistique, mettant en avant, par exemple, le fait que le masculin serait un genre non marqué ou regrettant la polysémie de certains mots féminisés. Ces arguments, souvent erronés, traduisaient de fait une résistance au changement, changement linguistique d'une part, changement dans les rapports entre hommes et femmes d'autre part. »

Néanmoins l'opinion publique s'intéressa à cette réforme, puisqu'en moins de trois mois 30.000 personnes demandèrent d'obtenir le guide de féminisation.

D'après *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*. Sous la direction de D. Blampain André Goosse, J.-M. Klinkenberg, M. Wilmet. Ministre de la Communauté française de Belgique (Service de la langue française), Duculot 1997, p. 470-472.